



---

# *Avis révisé d'audience publique*

---

Le 7 mars 2003

Réf. 2003-H-7

**Révision**

Le 29 janvier 2003, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé la tenue de deux audiences publiques distinctes concernant l'installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS) de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick. La CCSN annonce maintenant une révision à la date limite pour présenter des interventions au sujet de l'examen préalable du projet de modifications à l'IGDRS. Voici les dates limites et endroits pour ces deux audiences :

## 1. Renouvellement du permis d'exploitation de l'IGDRS de Point Lepreau

Une audience publique portera sur la demande d'Énergie Nouveau-Brunswick (Énergie NB), située à Fredericton (N.-B.), de renouvellement du permis d'exploitation de l'IGDRS de Point Lepreau. Cette audience de deux jours se tiendra aux dates suivantes :

Première journée : le 10 avril 2003, salle d'audience publique de la CCSN, 14<sup>e</sup> étage,  
280, rue Slater, Ottawa (Ontario)

Deuxième journée : le 27 juin 2003, Hôtel Delta, 39 King St., Saint John (Nouveau-Brunswick)

Date limite pour les interventions : le 28 mai 2003

Les documents de la Commission pour la première journée d'audience seront disponibles le 11 mars 2003.

## 2. Examen préalable – Modifications proposées à l'IGDRS

L'autre audience aura pour but d'étudier les résultats de l'évaluation environnementale du projet de modifications à l'IGDRS. L'examen préalable est en cours conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et au *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du Nouveau-Brunswick. L'audience d'une journée se tiendra à la date suivante :

Audience d'une journée : le 27 juin 2003, Hôtel Delta, 39 King St., Saint John (N-B)

Date limite pour les interventions : le 11 juin 2003 (**Révisé**)

Les documents de la Commission seront disponibles le 12 mai 2003 (**Révisé**)

Si la Commission conclut, suite à l'audience sur l'évaluation environnementale, que les modifications proposées à l'IGDRS ne sont pas susceptibles d'avoir des effets nuisibles considérables sur l'environnement, en tenant compte des mesures d'atténuation appropriées, elle annoncera la tenue d'une autre audience publique pour étudier la demande d'Énergie NB pour modifier son permis afin de permettre l'achèvement des modifications proposées.

Le public est invité à participer le 27 juin 2003, soit en faisant une présentation orale ou en déposant un mémoire. Les intervenants doivent préciser si leur intervention portera sur (1) la demande de renouvellement du permis d'exploitation de l'IGDRS ou (2) sur l'évaluation environnementale du projet de modifications à l'IGDRS. Les demandes de participation, de même que le texte des présentations orales et des mémoires, doivent être déposées auprès du secrétaire de la Commission au plus tard le 28 mai 2003 en ce qui concerne le renouvellement du permis de l'IGDRS, et au plus tard le 11 juin 2003, en ce qui a trait à l'examen préalable du projet de modifications à l'IGDRS. Voici l'adresse :

a/s Sunni Locatelli

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : (613) 995-0360 ou 1 800 668-5284

280, rue Slater , C. P. 1046

Télec. : (613) 995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : [interventions@cnscccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnscccsn.gc.ca)

Les membres du public qui souhaitent observer l'audience sont les bienvenus. Les documents relatifs à ces audiences de la Commission et les renseignements sur le processus d'audience figurent sur le site Web de la CCSN à : [www.suretenucleaire.gc.ca](http://www.suretenucleaire.gc.ca).